

Autorisation de conduite Ponts Roulants



Pontier Sol / Élingueur

Recommandation CRAM NORD EST N°8/2005

Code du travail : Art R.233-13-19
Décret 98-1084 du 2 décembre 1998

Autorisation de conduite des ponts roulants

Se perfectionner, acquérir des connaissances

PROFIL STAGIAIRE

- Pontier ou futur pontier à commande au sol (télécommande et/ou radiocommande).

OBJECTIFS

- Situer le rôle des instances et répertorier les obligations que lui impose le respect, à son niveau de réglementation.
- Comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements d'un pont roulant, portique et semi-portique pour les utiliser dans des conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort.
- Expliciter et justifier les mesures de sécurité qu'il devra mettre en œuvre lors de l'utilisation d'un pont roulant.
- Réaliser en sécurité les opérations de manutentions prescrites, impliquant la mise en œuvre d'un pont roulant.

MÉTHODES D'INTERVENTION

Le plus pédagogique

- Programme conforme au décret 98.1084 du 2 décembre 1998.
- Alternance entre apports théoriques et applications pratiques.

- Documentation technique remise à chaque participant.
- Utilisation de vidéo projecteur.

Validation des acquis

- Contrôle de capacité théorique et pratique.
- Attestation de formation.
- Autorisation de conduite des ponts roulant avec télécommande (Catégorie 1) et/ou radiocommande (Catégorie 2).

RYTHME

- 2 à 5 jours de formation théorique/pratique et test théorique/pratique.

RECOMMANDATIONS / PRÊTS REQUIS

- Tenue de travail et casque recommandés.
- Gants et chaussures de sécurité obligatoire.
- Aptitude médicale adaptée aux équipements utilisés.

Contenu de la formation

APPORT THÉORIQUE

RÈGLEMENTATION ET TEXTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

- Décret 98-1084 du 2 décembre 1998, Recommandation R318.
- Rôle et mission des différentes instances, organismes de prévention, de contrôle.
- Loi 91-1414 du 31 décembre 1991. Obligation du chef d'établissement et du travailleur.
- Les responsabilités pénales en cas d'accident.

CLASSIFICATION ET TECHNOLOGIE DES PONTS ROULANTS

- Les différentes catégories de ponts roulants et leurs caractéristiques.
- Les principaux organes d'un pont roulant, technologie et fonction.
- Les principaux dispositifs de sécurité.
- Les capacités maximales du pont roulant.
- Les conditions d'environnement.
- Les conditions atmosphériques.

SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT, PONT ROULANT ET CHARGE TRANSPORTÉE

- Les notions de danger grave et imminent.
- La mise en sécurité de l'appareil et de ses accessoires après utilisation.
- Les vérifications et entretiens.
- L'adéquation du matériel avec les travaux à exécuter et la charge à manutentionner.
- Interpréter la plaque de charge du pont (unité en tonnes, kN, DaN...).
- Les conditions d'élingage et d'accrochage des charges.
- La répartition judicieuse des charges.

- S'assurer avant d'effectuer le déplacement et pendant la manœuvre, que les charges ne seront ni soulevées ni transportées à la verticale du personnel présent dans la zone d'évolution possible du pont roulant ou de leur poste de travail habituel.
- Vérifier avant l'opération, les appareils de levage nécessaires à la manœuvre et réformer immédiatement les éléments défectueux.
- Comprendre et savoir exécuter les gestes de commandement.
- Les risques d'utilisation (obstacles, vent, charges, risques électriques...).
- La manière dont le pontier informe sa hiérarchie des difficultés d'utilisation.

APPORT PRATIQUE

- Réaliser les opérations de prise et fin de poste.
- Utiliser le pont roulant en sécurité à vide, en charge, en marche avant et arrière, y compris avec une charge obstruant la visibilité.
- Maîtriser le balancement des charges lors de toutes les manœuvres.
- Déterminer la masse globale des charges et leur centre de gravité, leur encombrement.
- Justifier le refus de l'exécution des opérations interdites ou dangereuses.
- Élinguer les charges (choix des élingues, des appareils de levage, mode d'élingage).
- Utiliser différents appareils de levage (crochet, pince, élingue, Cè, aimant...).
- Se positionner hors de la zone dangereuse par rapport à la charge et à l'environnement tout en conservant la vision de la manutention.
- Prévoir et gérer son propre déplacement lors d'une manœuvre.